



Oser investir pour un bel avenir

AXA BELGIUM FINANCE (NL) OPTINOTE CMS FIXED TO SPREAD COUPON 2029

- > est un instrument de créance structuré d'une durée de 10 ans, émis en euros par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme
- > est garanti et distribué par AXA Bank Belgium s.a. (noté A+ par Standard & Poor's et A2 par Moody's) ⁽¹⁾
- > donne droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais de souscription) à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant
- > offre le paiement d'un coupon brut fixe de 1,25% pendant les 5 premières années et ensuite la perspective d'un coupon brut ⁽²⁾ variable égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans pendant les 5 dernières années avec un minimum de 0% ^{(2) (3)}
- > période de souscription du 06/05/2019 au 14/06/2019; une clôture anticipée est possible
- > frais de souscription (non inclus dans le prix d'émission) : 2 % ⁽⁴⁾

axabank.be/investir

Intéressé(e)? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement les Conditions Définitives (Final Terms) du 23 avril 2019 en anglais, le document d'informations clés (KID), le prospectus de base "AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Belgium s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 -" en anglais, approuvé le 25 septembre 2018 par la FSMA, son résumé en français, le Premier Supplément du 23 avril 2019 ainsi que tous les suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'instrument de créance structuré et au capital investi. Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur axabank.be.

(1) Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les obligations structurées de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Banque ayant souscrit à ce produit en seront informés. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.

(2) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.

(3) Pour plus d'informations sur ces dates, consultez la fiche technique en page 6.

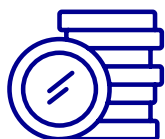
(4) La description des frais applicables se trouve en page 6.

AXA Banque vous propose AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029

Cet instrument de créance structuré est émis en euros par AXA Belgium (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Il est garanti et distribué par AXA Bank Belgium s.a.



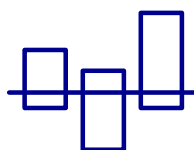
10 ans, du 19 juin 2019 au 19 juin 2029



Droit au remboursement de 100% du capital investi à l'échéance finale (avant frais de souscription), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant.



Paiement d'un coupon brut fixe de 1,25% pendant les 5 premières années et ensuite perspective d'un coupon brut variable⁽²⁾ égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans pendant les 5 dernières années avec un minimum de 0%^{(1) (2)}.



Rendement actuariel brut de minimum 0,43% (tenant compte du prix d'émission et des commissions mais avant précompte mobilier), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant.

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de dix ans s'adresse aux investisseurs qui envisagent que le différentiel entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans durant les années 2025 à 2029 sera positive. Une augmentation de cette différence peut faire suite à une augmentation des taux long terme par rapport à des taux court terme stables ou en baisse. La différence entre ces taux peut également augmenter si le taux court terme augmente moins vite que le taux long terme ou si le taux court terme diminue plus vite que le long terme.

À qui s'adresse AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029 ?

Cet instrument peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Il s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance et une expérience suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec les taux EUR CMS 30 ans et 2 ans).

(1) Pour plus d'informations sur ces dates, consultez la fiche technique en page 6.

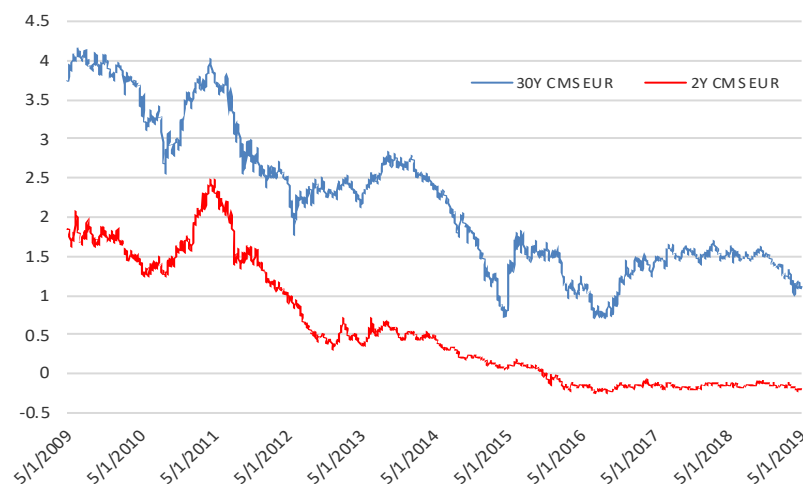
(2) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.

Focus sur le taux EUR CMS

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixes contre taux variables pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans sont donc les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour des durées de 30 ans et 2 ans.

ÉVOLUTION DES TAUX EUR CMS À 30 ANS ET EUR CMS À 2 ANS (DEPUIS LE 01/05/2009)



Source: Bloomberg 01/05/2019

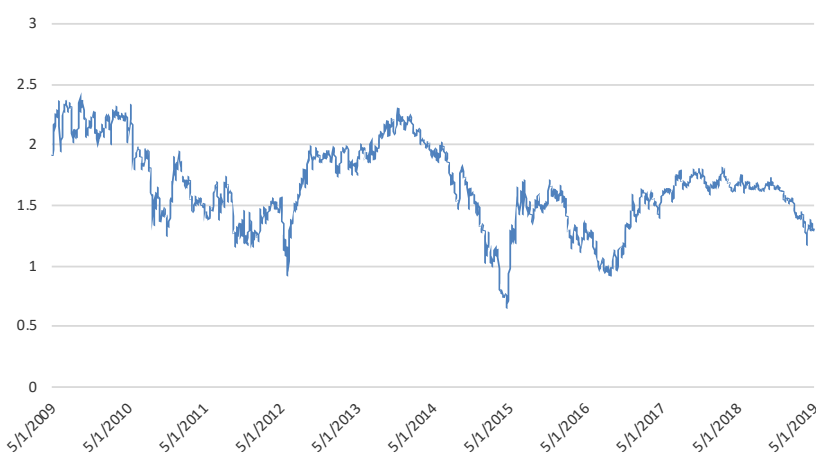
L'évolution historique des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans n'est pas un indicateur de l'évolution future.

À titre d'information, au 01/05/2019, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 1,116% et le taux EUR CMS à 2 ans s'élevait à -0,189%.

Par conséquent, au 01/05/2019, la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans était de 1,305%.

En cas de courbe des taux EUR CMS inversée et plus précisément en cas de différence négative ou nulle entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans à la date d'observation annuelle, le coupon sera de 0% pour l'année en question.

ÉVOLUTION DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES TAUX EUR CMS À 30 ANS ET EUR CMS À 2 ANS (DEPUIS LE 01/05/2009)



Source: Bloomberg 01/05/2019

L'évolution historique de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans n'est pas un indicateur de l'évolution future.

L'investisseur peut suivre leur évolution sur le site web d'ICE (<https://www.theice.com/marketdata/reports/180>). AXA Bank Belgium s.a. tient l'historique des taux CMS à disposition des investisseurs, sur simple demande.

Le fonctionnement d'AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029

AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029 offre à l'investisseur, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant :

- le paiement d'un coupon fixe de 1,25% ^{(1) (2)} pendant les 5 premières années, soit de 2020 jusqu'en 2024, indépendamment de l'évolution des taux sous-jacents ;
- la perspective d'un coupon brut variable ⁽²⁾ égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans avec un minimum de 0% pendant les 5 dernières années ^{(1) (2)}, soit de 2025 jusqu'en 2029.

ILLUSTRATION DE L'ÉVOLUTION POTENTIELLE DE CE PRODUIT

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul des coupons. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en matière de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

PREMIER EXEMPLE

Dans la situation défavorable, la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans est négative à chaque date d'observation. Par conséquent, aucun coupon ne sera payé durant les 5 dernières années. Dans ce cas et tenant compte d'un coupon brut de 1,25% durant les 5 premières années, le rendement actuariel brut s'établit à 0,43%. ⁽²⁾

DEUXIÈME EXEMPLE

	Dates d'observation annuelle des taux sous-jacents	Différence entre les taux sous-jacents	Coupon brut annuel en EUR	Dates de paiement
Année 1			1,25%	19/06/2020
Année 2			1,25%	19/06/2021
Année 3			1,25%	19/06/2022
Année 4			1,25%	19/06/2023
Année 5			1,25%	19/06/2024
Année 6	17/06/2025	1,7%	1,7%	19/06/2025
Année 7	17/06/2026	1,7%	1,7%	19/06/2026
Année 8	17/06/2027	2%	2%	19/06/2027
Année 9	15/06/2028	2,2%	2,2%	19/06/2028
Année 10	15/06/2029	0,8%	0,8%	19/06/2029

Le rendement actuariel brut s'établit dans cette illustration à 1,25%. ⁽²⁾

PIRE DES CAS

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Belgium s.a., étai(en)t en risque de faillite ou en faillite pendant la durée d'AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029, l'instrument de créance structuré sera remboursé à sa valeur de marché. Cette valeur de marché dépendra de la valeur de recouvrement de cet instrument estimée suite à la faillite ou risque de faillite qui s'est présenté et pourra dans le pire des cas être de 0%.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE DANS LE DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (KID)

Veillez consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (KID).

Ce document est disponible sur le site d'AXA Bank Belgium : Particuliers / Investir / Documents légaux AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed To Spread Coupon 2019. Ces scénarios sont fournis par AXA Bank Belgium s.a. et calculés sur base d'une méthodologie prescrite par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement EU 1286/2014).

Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

(1) Pour plus d'informations sur ces dates, consultez la fiche technique en page 6.

(2) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.

Principaux risques liés à cet instrument

Un risque de crédit : en achetant ce produit, vous acceptez, comme pour d'autres instruments de créance structurés, le risque de crédit (par exemple la faillite) de l'émetteur et/ou du garant (noté A+ par Standard & Poor's et A2 par Moody's au 23 avril 2019 ⁽¹⁾). En cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Belgium Finance (NL) et/ou d'AXA Bank Belgium s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité, ainsi que le ou les coupon(s) qui devrai(en)t éventuellement encore être versé(s). Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et n'est donc pas protégé par le système de protection des dépôts.

Un risque de fluctuation du prix du titre : si vous vendez vos titres avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, la valeur de rachat pourrait être largement inférieure à la valeur d'achat nominale. Le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) ne vaut qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).

Un risque de liquidité : cet instrument de créance structuré n'est pas coté sur un marché réglementé. Pour plus de détails, voir 'Revente avant échéance finale' dans la fiche technique.

Un risque de rendement : pendant les 5 dernières années, le coupon brut annuel variable en EUR est lié à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans ⁽²⁾. En cas de courbe des taux EUR CMS inversée et plus précisément en cas de différence négative ou nulle entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans à la date d'observation annuelle, le coupon sera de 0% pour l'année en question.

Risque de remboursement anticipé – Force majeure : En cas de force majeure (un cas d'impossibilité insurmontable pour l'émetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible) l'émetteur pourra notifier les détenteurs des titres d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres. Cette valeur pourrait être égale à 0% dans le pire des cas.

Pour plus d'informations concernant les risques, consultez le Prospectus de base aux pages 23 à 38.

(1) Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les obligations structurées de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Banque ayant souscrit à ce produit en seront informés. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique page suivante.

(2) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.

Le bail-in peut être défini comme une série de mesures imposées par les autorités de contrôle, visant à faire supporter les pertes d'un établissement de crédit en difficulté à tout ou partie de ses créanciers, dont les investisseurs ayant souscrit aux notes structurées. Ces mesures peuvent résulter en une diminution du montant nominal des notes structurées ou en une conversion de celles-ci en actions de cet établissement de crédit, en vue d'absorber ses pertes et/ou de le recapitaliser. Dans ce cas, les investisseurs courent le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles ils ont droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et des coupons.

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance : des Conditions Définitives (Final Terms) du 23 avril 2019 en anglais, du document d'informations clés (KID), du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Belgium s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 25 septembre 2018 par la FSMA, le Premier Supplément du 23 avril 2019 et son résumé en français ainsi que de tous les suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'instrument de créance structuré et au capital investi.

Vous trouverez ces documents dans toutes les agences d'AXA Bank Belgium s.a. et sur axabank.be, à la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Belgium s.a.
Rating du garant	S&P : A+/A-1 avec perspective stable. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 23 avril 2019. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Belgium s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site web. Pour connaître les ratings en vigueur, consultez https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/rating . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts. Pour plus d'information : https://www.moody.com/sites/products/AboutMoodyRatingsAttachments/MoodyRatingSymbolsandDefinitions.pdf et https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352 .
Code ISIN	XS1987077325
Distributeur – Service financier	AXA Bank Belgium s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Belgium s.a.
Période de souscription	Du 6 mai 2019, 9h00 au 14 juin 2019, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	19 juin 2019
Date d'échéance	19 juin 2029
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 200 millions EUR.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	2% auprès de votre Agent bancaire AXA
Frais inclus dans le prix d'émission	Les frais de structuration s'élèvent à maximum 1% et les frais de distribution à maximum 5%. Ces frais sont indicatifs et pourraient évoluer en fonction des conditions de marché pendant la période de souscription. Ils ne dépasseront toutefois pas 6%.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant.
Indices sous-jacents	EUR Constant Maturity Swap (EUR CMS) à 30 ans EUR Constant Maturity Swap (EUR CMS) à 2 ans
Dates d'observation annuelle pour les coupons bruts variables ⁽¹⁾	17/06/2025, 17/06/2026, 17/06/2027, 15/06/2028, 15/06/2029
Date de paiement des coupons	19/06/2020, 19/06/2021, 19/06/2022, 19/06/2023, 19/06/2024, 19/06/2025, 19/06/2026, 19/06/2027, 19/06/2028, 19/06/2029

(1) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts.

Fiche technique (suite)

Coupon brut	Coupon brut annuel fixe de 1,25% pendant les 5 premières années et ensuite la perspective d'un coupon brut variable ⁽¹⁾ égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans pendant les 5 dernières années avec un minimum de 0%, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Belgium s.a.
Revente avant échéance finale	Cet instrument de créance structuré n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Belgium s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Belgium s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre») et qui comprend tous les coûts d'AXA Bank Belgium. À ce cours acheteur s'appliquent les frais suivants : max 3% de frais de sortie si l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, max 2% de frais de sortie si l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans, max 1% de frais de sortie si l'échéance résiduelle est inférieure à 1 an, 1% de frais de courtage et 1% de frais de vente. Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement de la valeur nominale à la date d'échéance finale (sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant).
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur les coupons bruts. Actuellement, le taux de ce précompte mobilier s'élève à 30%. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,12% (max. 1.300 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Droit applicable	Cet instrument de créance structuré est régi par le droit belge.

(1) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts.

Vous souhaitez :

> le paiement d'un coupon brut fixe de 1,25% pendant les 5 premières années et ensuite la perspective d'un coupon brut variable ⁽¹⁾ égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans pendant les 5 dernières années avec un minimum de 0% ⁽¹⁾;

> le droit au remboursement de 100% de votre capital investi (avant frais) à l'échéance; en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit;

alors AXA Belgium Finance (NL) Optinote CMS Fixed to Spread Coupon 2029 peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 6 mai 2019 au 14 juin 2019 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Le produit qui vous est proposé est un instrument de créance structuré. En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser un coupon fixe de 1,25% pendant les 5 premières années et ensuite la perspective d'un coupon brut variable ⁽¹⁾ égal à la différence entre les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 2 ans pendant les

5 dernières années avec un minimum de 0%, et à vous rembourser le capital investi (avant frais) à l'échéance finale.

En cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur, et/ou en cas de risque de faillite, faillite ou mise en résolution (bail-in) du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre jusqu'à la totalité du montant investi.

Rendez-vous aussi en page 6 pour les principaux risques liés à cet instrument.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium s.a. uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement et ne contient aucune recommandation pour des placements.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte2, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

(1) Un précompte mobilier de 30% est dû sur les coupons bruts. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique en page 6.